



Notre -Dame -
de-l'Île-Perrot

AVIS PUBLIC

Demandes de dérogation mineure

À la séance ordinaire qui sera tenue le **9 juin 2015**, à 19 h 30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage no 437, à savoir :

DÉROGATION MINEURE NO 2015-10 : LOT 4 378 000 (BOULEVARD PERROT)

La demande est à l'effet de permettre la subdivision du lot 4 378 000 en 2 lots dérogoires, soit :

- 1 lot avec un frontage de 20 mètres au lieu de 25 mètres, une profondeur de 44,77 mètres au lieu de 55 mètres et une superficie de 931,5 mètres carrés au lieu des 1 375 mètres carrés prescrits à la réglementation en vigueur;
- 1 lot avec un frontage de 20 mètres au lieu de 25 mètres, une profondeur de 53,28 mètres au lieu de 55 mètres et une superficie de 971 mètres carrés au lieu des 1 375 mètres carrés prescrits à la réglementation en vigueur.

DÉROGATION MINEURE NO 2015-11 : LOT 2 068 815 (2. RUE ROULEAU)

La demande est à l'effet de permettre l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge de recul avant de 6,55 mètres au lieu des 7,5 mètres prescrits à la réglementation en vigueur pour une section de 2,45 mètres de largeur.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes, lors de la séance ordinaire du 9 juin 2015.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 20 MAI 2015.

Katherine-Erika Vincent
Directrice générale

/vc
